

DÉCRET N° 2026-951 DU 13 OCTOBRE 2026

TAUX AT/MP : L'ENTREPRISE REMPLECE L'ÉTABLISSEMENT

Du SIRET au SIREN : ce que change la réforme du calcul des cotisations accidents du travail et maladies professionnelles, ses conséquences pour la fonction RH et son impact sur vos budgets 2027.

14.10.2026

Publication du décret
au Journal officiel

2027

Application aux cotisations
AT/MP dues à partir de 2027

1 taux

par entreprise (SIREN)
et par code risque

PANORAMA DE LA RÉFORME

- 01** Le décret en bref
- 02** Ce qui change : avant / après
- 03** Les conséquences pour les DRH
- 04** Les impacts budgétaires
- 05** Anticiper dès 2026

01 LE DÉCRET EN BREF

Un taux calculé au niveau de l'entreprise, de plein droit



LE TEXTE

Décret n° 2026-951 du 13 octobre 2026, publié au Journal officiel du 14 octobre 2026.

L'OBJET

Il généralise le calcul des taux de cotisation AT/MP au niveau de l'entreprise, et non plus établissement par établissement.

LE CHAMP

Les employeurs relevant de la tarification individuelle ou mixte. La tarification collective n'est pas concernée.

LA RÈGLE

Un **même taux** est déterminé pour l'établissement ou l'ensemble des établissements appartenant à une **même catégorie de risque** au sein de l'entreprise.

L'OPTION

Le dispositif **optionnel** de taux unique par groupe de risque, accordé sur demande, est **supprimé** : il devient la règle.

L'ENTRÉE EN VIGUEUR

Application pour la détermination des cotisations dues à partir de l'année 2027.

Taux de cotisation AT/MP : rappel des modalités

LES MODES DE TARIFICATION

Le mode dépend de l'effectif global de l'entreprise

Moins de 20 salariés **Tarification collective**

De 20 à 149 salariés **Tarification mixte**

150 salariés et plus **Tarification individuelle**

Seuils de droit commun, hors Alsace-Moselle (régime local spécifique). En orange : les entreprises visées par la réforme.

LA MÉCANIQUE DU TAUX

Un taux fondé sur la sinistralité

Taux brut = valeur du risque + masse salariale, sur les trois dernières années connues.

Taux net = (taux brut + M1) × (1 + M2) + M3 + M4, majorations fixées chaque année par arrêté.

Avec la réforme, valeur du risque et masse salariale sont additionnées entre tous les établissements d'un même code risque.

02 CE QUI CHANGE

Du SIRET au SIREN : avant / après

AVANT - JUSQU'EN 2026

Un taux par établissement

ENTREPRISE - 1 SIREN

Site A Taux A Site B Taux B Site C Taux C Siège Taux D

MAILLE DE CALCUL
L'établissement (SIRET)

SINISTRALITÉ RETENUE
Celle de chaque site, isolément

TAUX UNIQUE
Possible, mais **sur option**, à la demande de l'employeur

NOUVEL ÉTABLISSEMENT
Taux collectif l'année de création et les deux années suivantes

VS

APRÈS - COTISATIONS 2027

Un taux par entreprise et par code risque

ENTREPRISE - 1 SIREN

CODE RISQUE 1
Site A Site B Site C
1 taux commun

CODE RISQUE 2
Siège
1 taux

MAILLE DE CALCUL
L'entreprise (SIREN), déclinée par code risque

SINISTRALITÉ RETENUE
Consolidée entre tous les sites du même code risque

TAUX UNIQUE
Automatique, de plein droit : l'option disparaît

NOUVEL ÉTABLISSEMENT
Taux de l'entreprise **immédiatement** si son code risque y existe déjà ; sinon, taux collectif l'année de création et les deux suivantes

1 = 1

Une activité, un taux. Une entreprise qui exerce plusieurs métiers (par exemple propriété et fonctions administratives) conserve autant de taux que de codes risques, mais chacun est désormais commun à tous les établissements concernés.

03 LES CONSÉQUENCES POUR LES DRH

La sinistralité devient collective

En consolidant la sinistralité entre établissements, la réforme modifie la façon dont la fonction RH pilote, répartit et défend son coût AT/MP.

- Un sinistre pèse sur tous les sites**
Un accident survenu dans un établissement se répercute sur le taux de tous les établissements qui partagent son code risque.
- Fin de la lecture site par site**
Le taux notifié ne reflète plus la performance prévention d'un établissement donné : l'indicateur de pilotage local disparaît.
- Des managers à responsabiliser autrement**
Sans taux par site, maintenir l'implication des directeurs d'établissement suppose de reconstituer des taux fictifs internes.
- Codes risques : l'erreur se propage**
Un mauvais classement ou un sinistre imputé à tort n'affecte plus un seul site, mais toute la catégorie de risque.
- Ouvertures et reprises de sites**
Un nouvel établissement relevant d'un code risque existant prend d'emblée le taux de l'entreprise : le coût prévisionnel des ouvertures change.
- Un levier démultiplié**
À l'inverse, chaque contestation gagnée et chaque imputation corrigée bénéficie désormais à l'ensemble des établissements du code risque.

04 LES IMPACTS BUDGÉTAIRES

La cotisation se redistribue entre vos sites

Le taux de chaque code risque est recalculé sur la sinistralité et la masse salariale cumulées de vos établissements. L'effet budgétaire se lit à deux niveaux : la répartition de la charge entre vos sites et le montant global supporté par l'entreprise.

Ni l'un ni l'autre ne peut être estimé sans vos données : seule une simulation sur vos comptes employeurs permet de le chiffrer.



- Sites peu sinistrés**
Ils perdent l'avantage de leur propre sinistralité : leur taux peut remonter vers le taux commun.
- Sites très sinistrés**
Leur taux est dilué dans celui de l'ensemble : leur coût peut baisser.
- Montant global**
Il peut évoluer à la hausse comme à la baisse, selon la répartition de vos risques et les règles de calcul applicables.

Comment la charge se déplace-t-elle ?

SIMULATION

Exemple de trois établissements ayant un même code risque (taux bruts simplifiés, hors majorations et règles de plafonnement).



Site A : +50 000 € de 100 000 € à 150 000 €. Le site le mieux maîtrisé paie davantage.

Site B : -75 000 € de 150 000 € à 75 000 €. Le site le plus sinistré voit sa charge divisée par deux.

Total : 300 000 € inchangé dans ce cas d'école ; dans la réalité, il peut varier.

- Prévisions de charges 2027**
Réviser les hypothèses de cotisation AT/MP par code risque dans le budget de l'entreprise.
- Comptes d'exploitation des sites**
Mesurer l'effet de la redistribution sur la rentabilité de chaque établissement.
- Refacturation interne**
Revoir les clés de répartition entre sites, filiales ou centres de coûts.
- Projets d'ouverture**
Intégrer le taux entreprise, applicable d'emblée, dans les business plans des nouveaux sites.

QUI EST LE PLUS EXPOSÉ ?

Un effet très variable selon votre profil

- EFFET POTENTIELLEMENT FORT**
Reti multi-sites à sinistralité hétérogène
Retail, réseaux d'agences, services, propreté, santé, logistique : c'est là que la redistribution entre établissements est la plus marquée.
- EFFET STRUCTURANT**
Grands comptes à forte masse salariale
Le taux consolidé devient très inertielle : chaque levier doit être actionné sur l'ensemble des établissements pour produire un effet.
- EFFET PARTIEL**
Entreprises déjà au taux unique
La logique leur est connue, mais elle s'étend à tous leurs codes risques et modifie le traitement des nouveaux établissements.
- EFFET LIMITÉ**
Entreprises mono-établissement
La maille SIRET et la maille SIREN se confondent ; seules les créations de sites futurs sont concernées.

05 ANTICIPER

Les budgets 2027 se préparent maintenant

- 13 oct. 2026**
Signature du décret
- 14 oct. 2026**
Publication au Journal officiel
- Fin 2026**
Simuler, corriger, budgéter
- Début 2027**
Notification des taux sur le compte AT/MP
- 2027**
Cotisations calculées par SIREN et code risque

L'ACCOMPAGNEMENT PREVENTIS

Mesurer, corriger, piloter



01 Simulation d'impact SIRET / SIREN

À partir de vos données Net-Entreprises, nous comparons vos taux actuels par établissement au futur taux par entreprise, code risque par code risque.

02 Taux fictifs par établissement

Pour maintenir le pilotage de la prévention, responsabiliser les managers locaux et répartir équitablement la charge en interne.

03 Audit des comptes employeurs et des codes risques

Imputations, classement des établissements, sinistres contestables : corriger avant que la consolidation n'amplifie les erreurs.

PASSEZ DE L'INCERTITUDE AU CHIFFRAGE

Quel sera l'impact de la réforme sur votre cotisation 2027 ?

Un expert AT/MP Preventis réalise la simulation de vos taux par SIREN et par code risque, et vous présente les leviers d'optimisation.

[Demandez une simulation →](#)

Preventis : l'expertise risques professionnels du Groupe Spartes